

ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 189 Rect.

présenté par
M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

à l'amendement n° 80 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

Dans le dix-neuvième alinéa de cet amendement, supprimer les mots :

« ne produisant pas de gaz à effet de serre comme le nucléaire et les énergies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.